

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 28/04/2022**DEMANDEUR :****LIEU :**

Avenue Léon Mahillon

OBJET :

réaménager les trottoirs ainsi que les fosses de plantations/d'arbres et remplacer les essences des arbres

SITUATION : AU PRAS :

réseau des voiries, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)

AUTRE(S) :

-

ENQUETE :

du 15/03/2022 au 13/04/2022

REACTIONS :

32

La Commission entend :

Le demandeur

Le(s) riverain(s) ou réclamant(s)

La Commission émet l'avis suivant à huis clos :

Attendu que lors de l'enquête publique, les remarques suivantes ont été émises :

En ce qui concerne les fosses de plantations/d'arbres :

L'agrandissement des fosses d'arbres prévues est appréciable par les riverains en y suggérant tout de même une plantation de végétalisation plus basse au pied des arbres.

L'absence d'arbres du côté impair sur le tronçon entre la place des Chasseurs Ardennais et l'avenue Félix Marchal est regrettable. D'un point de vue esthétique de l'aménagement de l'avenue, il serait plus judicieux de la verduriser également comme pour le reste de l'avenue.

Le remplacement des platanes de l'avenue Léon Mahillon, par ces deux nouvelles essences de charmes et aubépines est nettement moins apprécié par la plupart des riverains, pour les raisons suivantes :

- l'état sanitaire des platanes (69 arbres sur 73) de l'avenue est très bon, ces arbres sont effectivement en parfaite santé ;
- en ce qui concerne l'argument écologique, le remplacement des platanes par ces deux nouvelles essences va demander autant d'entretien (dans le taillage et le ramassage des feuilles), cela va probablement engendrer un coût écologique plus important que le maintien des arbres en place ;
- quant au débat du réchauffement climatique et du CO2, le maintien de ces vieux platanes de belle taille capte davantage le carbone et garantit fraîcheur et ombrage, pour le bien-être des citoyens ;
- d'un point de vue biodiversité, de nombreux oiseaux nichent dans les platanes amenant de nombreux insectes ;
- en ce qui concerne l'obstacle visuel créé par la plantation serrée et le feuillage dense des arbres existants, qui apparemment ferment la vue des façades et nuisent à la qualité architecturale de l'avenue, il est à noter que, bien au contraire, cela procure une certaine intimité pour les habitants de cette avenue, densément peuplée, en plus d'amener une petite ambiance un peu champêtre ;
- il serait bien plus bénéfique de planter de nouvelles essences dans des endroits encore non arborés, à défaut de remplacer ces arbres qui donnent un cachet à l'avenue ;
- il a été suggéré d'éventuellement opter pour la plantation de cerisiers du Japon qui font la renommée du quartier.

En ce qui concerne les trottoirs et leurs revêtements :

Il est revendiqué un élargissement pour les trottoirs du côté impair en vue d'augmenter la convivialité du quartier. En effet, vu la largeur de l'avenue au niveau du tronçon, il serait dommage de maintenir un trottoir étroit, qui plus est, dépourvu d'arbres et de parterres de plantes.

Il est demandé que les matériaux pour les futurs pavés des trottoirs soient en harmonie avec l'esthétique de l'avenue et que les irrégularités de niveaux qui sont apparues, à la suite de travaux précédents, soient résolues.

Néanmoins, il est apprécié que ces nouveaux revêtements amélioreront la perméabilité des sols.

En ce qui concerne le remplacement des luminaires :

Il est invoqué que les luminaires CITEA sur façades, prévus sur le côté impair du tronçon de l'avenue Mahillon (entre la place des Chasseurs ardennais et l'avenue Félix Marchal) soient remplacés par des modèles Cambridge sur pied. Ceci afin d'éviter une nuisance lumineuse semblable à un éclairage de type « autoroute », à hauteur des étages et des fenêtres et néfastes pour le sommeil et le bien-être des riverains.

Le projet aurait aussi pour effet d'installer des luminaires différents sur le tronçon impair, cela créerait encore une fois une incohérence et une rupture esthétique dans le quartier.

D'un point de vue mobilité et circulation:

Est exprimé le regret que la Commune n'envisage pas, par le biais de ce projet, d'apporter de nouveaux aménagements, en ce qui concerne :

- les pistes cyclables qui ne seraient pas assez sécurisées, suscitant les véhicules de s'y garer en double file ;
- le manque visible de box vélos, il est suggéré de supprimer une ou deux places de parking pour pouvoir en créer ;
- la largeur de l'avenue qui pourrait être rétrécie afin d'inciter les véhicules à ralentir et ce malgré les casse-vitesse ;
- l'entrée et la sortie du collège engendrent beaucoup d'embarras de circulation, il est suggéré de prévoir un parvis d'école pour la sécurité des passants ;
- le trottoir au coin de l'avenue en question et l'avenue Felix Marchal, aménagé de bulles à verres, est régulièrement bouché par des camions de livraisons ou des voitures de personnes venant jeter leurs déchets, il est suggéré d'instaurer des places de parkings pour les livraisons afin d'empêcher ce flux de circulation.

1. Considérant que le projet vise à réaménager les trottoirs ainsi que les fosses de plantations/d'arbres et remplacer les essences des arbres ;

AVIS REPORTE

Les membres de la Commune ne participent pas au vote.

Abstention(s) : Néant

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Frédéric NIMAL, *Président,*

Valérie PIERRE, *Représentante de la Commune,*

Seden TIELEMANS, *Représentante de la Commune,*

Arnaud HANCISSE, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*